
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 417 DU 1^{ER} JUILLET 2026

portant désignation de personnalités ayant été au commandement des Forces de défense et de sécurité pour siéger au Sénat.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

DÉCRÈTE

Article premier

Conformément aux dispositions de l'article 113-3 alinéa 3 de la Constitution, les personnes dont les noms suivent sont désignées pour siéger au Sénat, au titre des personnalités de haut rang ayant été au commandement des Forces de Défense et de Sécurité :

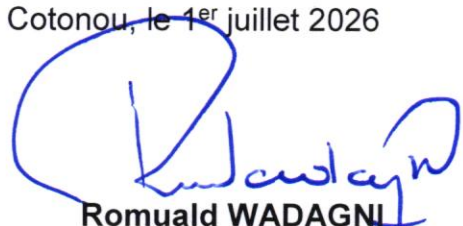
- monsieur **Alassane SEIDOU**
- monsieur **Fortunet Alain NOUATIN**
- Intendant général de brigade **Robert GBIAN**
- Général de brigade aérienne **Taffa ADAM**
- Capitaine de vaisseau major **Albert Ezin BADOU.**

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 1^{er} juillet 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Romuald WADAGNI